



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 02 - 2020 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2020, 1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 226'100.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 18 mai à la Maison pulliérane, exceptionnellement dans la Grande Salle. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, syndic et de M. Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

Préambule

La Commission est avertie de la création, dans les comptes 2020, d'un nouveau chapitre 222 "Spécial COVID-19", dans lequel seront regroupés les dépenses, économies et éventuels revenus induits par la crise du coronavirus.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (pages 3-4) :

Les quatre maladies de longue durée dans les différents services ne concernent pas des burnouts professionnels et n'appellent donc aucune question sur les conditions de travail dans les services respectifs.

D'autre part, leur remboursement par l'assurance perte de gains (APG), estimé à CHF 97'000.00, intervenant sur l'exercice 2020, il est automatiquement déduit du total des crédits demandés. C'est la compensation partielle par augmentation des revenus mentionnée en haut de la page 4.

Les dépenses non engagées concernent le poste d'une personne en réorientation professionnelle en attente de décision. Comme il ne figurait pas au budget, il est mentionné dans les crédits supplémentaires.

3.2. Crédits supplémentaires relatifs aux dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4 et 5) :

(175) Le club de rink-hockey de Pully tend à perdre des membres à cause de ses infrastructures inadaptées. Dans l'attente d'une solution globale (construction d'une halle), certains travaux répondant aux exigences de la Fédération suisse ont dû et doivent être effectués.

(420) L'absence prolongée du collaborateur ne sera probablement pas assez longue pour être compensée par l'APG, mais il doit quand-même être absolument remplacé par un mandataire extérieur vu la nature de son travail.

(451) Le marché du papier s'est effondré et le problème de son recyclage est international. La Chine ayant cassé les prix, il n'est plus avantageux pour l'entreprise suisse romande de racheter le vieux papier pour le recycler. Au contraire, la Commune doit payer pour qu'il soit récupéré.

(512) Ces machines ont été acquises au début de la pandémie, avant la création du chapitre spécial 222 présenté dans le préambule. C'est pourquoi elles figurent encore dans ces crédits supplémentaires. Elles seront reprises, ainsi que tout ce qui a été acheté depuis, sous ce chapitre.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 7 (pages 6 et 7) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 11 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 02-2020, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2020, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 226'100.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 21 mai 2020